



VILLE d'AJACCIO
CITA' d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 34

Semaine Napoléonienne- 12 au 16 juin 2012 - Programme opérationnel : Italie - France maritime - Projet Bonesprit.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités, le développement d'une politique d'ouverture internationale plus particulièrement sur la Méditerranée.

A cette fin, la Ville d'Ajaccio organise des événements (conférences, échanges culturels...) susceptibles de sensibiliser sa population sur les enjeux de l'Europe. Elle encourage aussi les rencontres entre les différentes communautés européennes représentées sur son territoire.

Un partenariat sur la thématique napoléonienne, a permis la mise en place de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes (regroupant plus de 35 villes dans 5 pays de l'Europe) créée pour renforcer des projets basés sur la promotion de notre patrimoine lié à l'histoire napoléonienne.

En 2008, la Ville d'Ajaccio a su saisir des opportunités et s'est portée candidate sur plusieurs projets afin d'obtenir des financements lui permettant de développer de nouvelles actions. 635 000 € du FEDER répartis sur 2010, 2011 et 2012 qui nous ont permis de renforcer notre action sur le territoire à travers les thématiques de l'insertion professionnelle, le tourisme, le développement économique, la culture et le patrimoine.

Le projet BONESPRIT, visant à valoriser de façon conjointe des témoignages matériels et immatériels de la présence de Napoléon et de la famille Bonaparte dans l'espace transfrontalier, s'est construit en partenariat avec les Provinces de Lucca (chef de file), Livourne, Savona, Pisa, Massa Carrara et les communes de Sarzana et Carloforte (Sardaigne).

Les actions menées à travers ce projet s'articulent autour de plusieurs axes qui offrent des opportunités pour la Ville d'Ajaccio :

Au niveau local :

- Améliorer l'accès et la jouissance des lieux témoignant la présence de Napoléon et de la Famille Bonaparte pour les ajacciens et les visiteurs
- encourager la fréquentation des lieux emblématiques pour le plus grand nombre en offrant des animations originales et innovantes
- créer du matériel et des produits multimédia en plusieurs langues pour la promotion des parcours culturels de façon traditionnelle et sur le Web
- créer un pôle napoléonien regroupant l'ensemble des structures du territoire ajaccien œuvrant sur la thématique napoléonienne
- valoriser et pérenniser l'offre touristique locale tout au long de l'année en l'intégrant avec les autres parcours existants

Au niveau national :

- rentrer dans le réseau des Villes d'Art et d'Histoire pour inciter à un tourisme de qualité
- poursuivre les efforts pour maintenir le label « Commune Touristique » et obtenir celui de « station classée de tourisme »

Au niveau international :

- renforcer le rayonnement de la Cité Impériale par la promotion du patrimoine napoléonien de l'espace transfrontalier à travers un système intégré et efficace qui en reconnaît les potentialités d'attrait touristique
- profiter du réseau de la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes pour communiquer sur l'ensemble des initiatives menées à l'échelle européenne et internationale
- encourager l'organisation d'événements exceptionnels et pérennes

Pour répondre à ces objectifs, la Ville d'Ajaccio a réalisé une **étude pour le recensement des biens architecturaux, biens mobiles et sites d'appartenance napoléonienne**. Un travail exceptionnel réalisé par Sébastien Celeri, Raphaëlle Davin et Charles Renucci (architectes et historien) qui nous a permis d'optimiser la connaissance de notre patrimoine. Ces éléments, en plus de constituer un intérêt majeur pour les universitaires et acteurs locaux, seront mis en valeur et accessibles à travers un portail numérique multilingue promu dans l'espace transfrontalier.

Par ailleurs, plus de 1100 **pages ont été numérisées et valorisées pour permettre au grand public de découvrir quelques trésors de la Bibliothèque Fesch** d'une façon conviviale et de grande qualité. Les ouvrages sont consultables à travers www.ajaccio.fr et seront intégrés au portail numérique.

Afin de mutualiser les moyens, une signalétique patrimoniale et des éditions touristiques sont en cours de réalisation et financés à travers le projet Arcipelago Mediterraneo.

Enfin, la **Ville d'Ajaccio organise une Semaine Napoléonienne qui se déroulera du 12 au 16 juin 2012.**

Un appel à projets a été lancé pour que les associations, structures privées et/ou publiques se mobilisent autour de cette initiative. En plus de favoriser la créativité et l'émergence d'idées nouvelles la ville associe par ailleurs à cet événement toutes les organisations et structures déjà impliquées dans des travaux sur l'histoire napoléonienne.

La Ville d'Ajaccio a prévu en cette occasion d'offrir aux ajacciens et visiteurs un parcours jalonné d'animations qui permettra à chacun de découvrir ou redécouvrir la richesse de notre patrimoine napoléonien.

Dans les lieux emblématiques de la Ville Impériale seront proposés : des visites guidées thématiques, un festival du film napoléonien, des pièces de théâtre exclusives mettant en scène la famille Bonaparte, des concerts originaux, des spectacles musicaux et danses impériales, des ateliers ludiques pour les enfants, des expositions inédites, la découverte d'auteurs, illustrateurs et créateurs, des conférences qui éclaireront sur le personnage de Napoléon Bonaparte, des banquets et soirées festives aux couleurs de l'enfant d'Ajaccio....

L'enthousiasme et l'implication des partenaires locaux pour faire de cet événement une réussite nous encourage à espérer qu'il sera pérennisé.

CONSIDERANT :

L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre la mise en œuvre du projet « BONESPRIT » en organisant une Semaine Napoléonienne en juin 2012

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'acter le principe de l'organisation d'une Semaine Napoléonienne par la Ville d'Ajaccio en juin prochain.

D'autoriser le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet.

De confirmer que les crédits correspondants à cette action seront proposés à l'inscription, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2012 Fonction 90, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio de poursuivre la mise en œuvre du projet « BONESPRIT » en organisant une Semaine Napoléonienne en juin 2012,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 janvier 2012.

**ACTE LE PRINCIPE
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés**

- de l'organisation d'une Semaine Napoléonienne par la Ville d'Ajaccio en juin prochain.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

- à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet.

CONFIRME

- que les crédits correspondants à cette action seront proposés à l'inscription, en recettes et en dépenses (financement du FEDER à hauteur de 75%), dans les documents budgétaires de la ville Exercice 2012, Fonction 90, Chapitre 011, étant précisé que ces inscriptions devront être clairement identifiées « PROJET BONESPRIT » en raison des directives relatives aux fonds européens.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2012

POUR EXTRAIT CONFORME

